

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Brumaire, an VII.



Nouvelle du Cap-Français, sur l'état de St-Domingue. — Sortie de Gibraltar de dix-huit navires de transport, et de six mille hommes de débarquement, pour agir, dit-on, contre les Canaries. — Division de la république batave en huit départemens. — Nouveaux détails sur les conquêtes de Buonaparte, qui est maintenant à Alep. — Rapport fait par le ministre des finances au directoire, sur les rentes et pensions.

COLONIES FRANÇAISES.

Du Cap (Saint-Domingue), le premier fructidor.

Nous n'avons pas encore pris possession de la partie espagnole qui nous a été cédée par le dernier traité.

La vie que l'on mène au Cap est bien monotone; il n'y a plus de société agréable depuis l'incendie. La ville se rebâtit toujours; déjà toutes les maisons qui avoient été incendiées devant le port sont relevées. Il n'en est pas de même dans l'intérieur de la cité; il y a des rues entières où il n'existe pas une seule maison.

La culture reprend avec assez d'activité; mais le manque d'argent se fait vivement sentir.

ITALIE.

De Gènes, le 3 brumaire.

La frégate danoise, le *Triton*, levera l'ancre ce soir, & fera voile pour Livourne, escortant plusieurs bâtimens marchands de sa nation, & d'autres appartenant à la Suède.

Par la convention conclue entre la Suède & le Danemarck, & d'après laquelle ces deux gouvernemens doivent en rester dans la Méditerranée, pendant la guerre, une escadre de 12 bâtimens armés, les officiers respectifs ont ordre de convoier & de protéger indistinctement les vaisseaux des deux nations.

De Rome, le 5 brumaire.

Presque dans tous les endroits où le citoyen Dupont a passé, il a retrouvé encore en vigueur les autorités papales, les contributions pour la messe, &c.

On a ici d'assez fortes raisons de croire que le roi de Naples voudroit ne pas déclarer la guerre à la république française, & cependant en venir aux mains avec les républiques romaine & cisalpine. Mais la France ne consentira jamais à un arrangement si commode pour lui, & n'abandonnera pas ainsi ses alliés.

Le citoyen Lichevardiere, consul à Palerme, est maintenant à Naples.

Les citoyens Andonin & Gayremeur, consuls pour Messine & Tripoly, en Syrie; Mechin, commissaire à Malte, & sa famille; & Mangourit, secrétaire de la légation à Naples, sont en ce moment réunis à Rome.

On s'attend au premier jour les citoyens Descorches & Pélletier.

On dit que les hostilités napolitaines commenceront incessamment.

ESPAGNE.

De l'Escurial, le 10 brumaire.

Quelques mesures sévères prises récemment contre deux

ou trois membres des conseils souverains qui résident à Madrid, paroissent les avant-coureurs d'une disgrâce plus étendue. On prétend qu'elle doit atteindre le prince de la Paix & les personnes qui ont tenu à lui par intérêts, ou qui lui tiennent encore par reconnaissance. Quelques-unes d'elles ont cru prudent de s'éloigner pour échapper à l'orage.

Notre gouvernement n'est pas sans alarmes pour Mahon. Il va en conséquence faire passer à Minorque un corps de troupes dont on prépare l'embarquement à Carthagene.

Nous apprenons que les Anglais ont envoyé à Gibraltar trois mille cinq cents recrues qui y remplaceront la garnison, celle-ci devant partir pour une expédition que l'on ne fait que soupçonner.

On mande de Cadix, en date du 2 brumaire, que la veille six vaisseaux de ligne, deux frégates, deux brigantins & dix-huit navires de transport sont sortis de Gibraltar ayant à bord six mille hommes de débarquement. On ajoute que cette escadre faisoit voile vers l'Océan; d'où l'on infère qu'elle est peut-être destinée à agir contre les Canaries. Mais ce qui nous rassure, c'est que les Anglais ont déjà prouvé en différens endroits, & en particulier sur ces îles, qu'ils ne sont ni heureux ni habiles en débarquement. Cependant il y a de quoi s'affliger que des forces navales aussi peu imposantes passent presque à la vue de Cadix sans que notre escadre, toujours bloquée par celle des Anglais, puisse aller à leur poursuite.

ANGLETERRE.

De Londres, le 10 brumaire.

La compagnie d'Ostende a reçu de ses correspondans à Alep, des nouvelles datées du 1^{er} jour complémentaire. Elles portent que Buonaparte se trouve toujours au Caire, où il organise l'Egypte sur le pied français, & qu'il a placé à la tête de l'administration deux des principaux juifs & un chrétien copte.

La frégate royale le *Syrus* a pris dans la mer du Nord une frégate hollandaise.

Un des principaux chefs des irlandais-unis, Hacket, est tombé au pouvoir des troupes royales. Elles ne peuvent réussir à s'emparer de Holt.

La gazette de la cour publie une lettre du roi, qui fixe au 9 frimaire la grande fête de remerciement à PEtre suprême.

Le roi assistera à la procession qui aura lieu à cette fête dans l'église de Saint Paul.

La *Gazette de la Cour* contient les avis suivans: On mande du vaisseau le *Goliath*, stationné à l'embouchure du Nil, que les canots de ce vaisseau se sont

emparés, le 5 fructidor après un combat de 15 minutes, du navire français *la Torride*, armé de trois canons de 18 & de 70 hommes d'équipage. Celui-ci étoit à l'ancre sous le château d'Abukir qui, pendant l'action, n'a cessé son feu sur les canots.

On apprend du vaisseau *l'Alémene*, stationné près d'Alexandrie, que le 8 fructidor, la chaloupe-canonnière française *la Légère*, armée de deux canons de 6, sortie quarante jours auparavant de Toulon, & destinée pour Alexandrie avec des dépêches pour le général Buonaparte, a été prise par ledit vaisseau. Les français avoient jeté leurs dépêches à la mer, mais elles ont été sauvées par deux matelots anglais qui ont sauté dans la mer après elles. Ces avis ont été envoyés le 9 vendémiaire par le lord Saint-Vincent.

Il a été conduit à Lisbonne un bâtiment espagnol très-riche, venant de Guyaura, & armé de trente pièces de canon. On a fait aussi beaucoup de prises dans les eaux des Indes-Occidentales.

Quoiqu'il y ait maintenant dix-huit jours depuis le combat naval entre l'escadre du commodore Warren & l'escadre française de Brest, on est encore sans nouvelles positives de deux d'entre les vaisseaux capturés, savoir, *le Hoche* & *la Bellone*; cependant les dernières nouvelles de l'Irlande annoncent que *le Hoche* avoit été aperçu, il y a quelques jours, mouillé près d'une petite île sur les côtes nord-ouest de l'Irlande.

Quant aux autres bâtimens, on sait que *la Coquille* *l'Embuscade* sont entrées dans la baie de Carrickergus, en Irlande; *la Résolue*, dans la Clyde, en Ecosse; & *l'Immortalité*, à Plymouth. On apprend aujourd'hui la prise d'une autre frégate ennemie, qui vient d'entrer dans ce même port. C'est *la Loire*, de 46 canons, capturée par le vaisseau rasé *l'Anson*. Le capitaine de ce vaisseau, dans une lettre adressée au lord Bridport, annonce ainsi la prise de la frégate.

« Mylord, d'après l'état délabré de mon vaisseau, par suite du combat du 22 vendémiaire, je fus forcé de me séparer de l'escadre commandée par le commodore Warren. Les vents me portoient au nord-ouest de l'Irlande, lorsque le 27 vendémiaire, au matin, j'aperçus un gros bâtiment, qui, par bonheur, se trouvoit sous le vent par à nous, ayant son mât de misaine emporté, son beaupré fracassé, & d'ailleurs très- endommagé dans ses voiles. Aussi-tôt je me mis bord à bord de l'ennemi, & après un combat, très-opiniâtement soutenu pendant une heure & un quart, & de manière à faire le plus grand honneur au capitaine, le citoyen Segond; le vaisseau ennemi finit par amener son pavillon. C'est la frégate *la Loire*, la plus belle & la plus grande de la république, offerte en don par la ville de Nantes, toute neuve & n'ayant jamais été en mer avant cette expédition. Elle est percée pour 50 canons, mais n'en porte que 46, il y a eu à son bord 664 hommes, en y comprenant les troupes de débarquement; de ce nombre il y a 48 tués & 75 blessés ».

Signé DURHAM.

P. S. Il se trouve à bord des habillemens complets pour 3000 hommes, 1020 fusils, 250 sabres, & beaucoup de munitions de guerre.

Il a été conclu, dit-on, un traité d'alliance offensif & défensif; entre l'Angleterre & l'Amérique Septentrionale. Ce traité doit être présenté au parlement à son ouverture.

Les trois pour cent consolidés sont, le 10 brumaire, à 56 $\frac{1}{2}$.

REPUBLIQUE HELVETIQUE

De Zurich, le 16 brumaire.

Les troupes stationnées dans les ci-devant cantons d'Underwald & de Schwitz se sont rapprochées des frontières des Grisons; celles qui se trouvent dans le canton de Linth & le district d'Usi, ont été considérablement renforcées. Plusieurs bataillons sont entrés dans la Thurgovie & dans le canton de Schaffhouse; ils ont occupé la frontière extrême de la Souabe, sur-tout les villages voisins de Constance.

De l'autre côté, les Autrichiens se renforcent journellement en Tyrol & dans la Haute-Souabe, attenante au lac de Constance; cependant on a observé jusqu'ici une très-bonne harmonie entre les Français & les Autrichiens. Les armemens que les Français font en Suisse, ne sont jusqu'à présent qu'une mesure de précaution; on craint que le pays des Grisons va former une république indépendante & que les troupes autrichiennes, qui s'y trouvent encore, vont l'évacuer sous peu.

REPUBLIQUE BATAVE

D'Amsterdam, le 14 brumaire.

L'amiral de Winter est présentement dans notre ville. On le dit occupé des plans les plus importants. L'embourgeoisement des matelots souffre beaucoup de difficultés par les prix qu'ils exigent.

La division territoriale de la république en huit départemens est définitivement arrêtée. Le corps législatif a décrété le principe, en annonçant que pour supprimer toutes les distinctions entre les ci-devant neuf provinces le territoire de la république batave seroit divisé en nouveaux départemens, qui auroient tous, autant que possible, une égale population & les grands fleuves pour limites. Les huit départemens seront eux-mêmes divisés chacun en dix cercles. Et comme chaque département est présumé contenir 235,000 habitans, on peut porter la population générale de la république batave à un million huit cent quatre-vingt-deux mille individus.

On voit encore maintenant entrer dans cette rade vingt à vingt-cinq bâtimens par jour, quoique l'escadre anglaise qui croise devant le Texel en éloigne un grand nombre.

Nos bâtimens de Groënlant ne sont pas jusqu'ici arrivés. Aussi n'avons-nous pas encore vu de hâtergers.

Les lettres-de-change sur les bonnes maisons sont comptées à 2 & à 3 $\frac{1}{2}$ pour 100, parce qu'un capital ne peut plus gueres placer son argent que de cette manière, depuis la diminution de notre commerce.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Au quartier-général à Rouen, le 22 brumaire an 7.

L'armée est prévenue que le général en chef Kléber, qui avoit eu une mission momentanée du directoire, reprend le commandement en chef de l'armée d'Angleterre.

Que le général divisionnaire Dambarere est destiné à commander l'aile droite, depuis la rive droite de la Seine jusqu'à Furnes;

Que le général divisionnaire Moulins prend le commandement de la gauche, depuis la rive gauche de la Seine jusqu'à la rive droite de la Vilaine.

Jusqu'à nouvel ordre, la vingt-quatrième division militaire ne fait plus partie de l'armée d'Angleterre, elle est comprise dans le commandement général des départemens réunis, confié au général Collaud.

Les généraux commandant les divisions, correspondent

directement pour le service avec les généraux d'elles, qui, à leur tour, correspondront avec le général en chef.

L'adjutant-général, JOMARD.

DE PARIS, le 25 brumaire.

Les lettres particulières venant de l'étranger continuent à démentir les fables absurdes publiées dans les gazettes allemandes sur l'expédition d'Egypte. Des avis de Naples & de Rome portent que Buonaparte est maintenant à Alep; qu'il a battu tout ce qui s'est opposé à son passage; qu'il a fait prisonnier le plus puissant des pachas de Syrie, le pacha de Damas.

— Si on croit une autre lettre de Milan, il y est passé un courrier extraordinaire, parti du Caire, le 19 fructidor, & se rendant à Paris. Il auroit répandu sur sa route, que, d'après le contenu des dépêches qu'il porte, Buonaparte n'a perdu que 900 hommes dans tous les combats qu'il a été obligé de soutenir contre les mamelucks, & qu'il a chassé l'armée des beys jusqu'aux frontières d'Abyssinie; que la moitié de son armée marche vers le Golfe persique, tandis que l'autre moitié s'est portée vers Suez, où il compte s'embarquer; qu'il a trouvé à Suez l'amiral Richery avec sept vaisseaux de ligne français & quatre vaisseaux espagnols venus de Manille; qu'enfin il n'attend que les vents appelés *moussons* pour s'embarquer à Suez.

Tout ce qu'on sait jusqu'ici de certain, c'est que, dans la position où il est, Buonaparte a besoin de prodiges, & qu'il est accoutumé à en faire, comme son armée l'est à le secourir.

— Ce ne sont pas les fonctions de secrétaire que remplit le citoyen Caille à la police générale; mais bien celle de secrétaire de confiance du ministre.

Le citoyen Arnaud reste secrétaire-général de ce département.

— Les conscrits de Rouen partent de cinq jours en cinq jours, au nombre de 110, jusqu'à ce que la première classe soit épuisée.

— Le directoire a destitué les citoyens Pain & Rioust, administrateurs du département de l'Eure.

— On apprend de Cadix que sept vaisseaux de guerre anglais, avec 32 de transports, sont sortis de Gibraltar, pour s'avancer dans la Méditerranée.

— C'est le 8 brumaire que Sydney Smith a mis à la voile de Portsmouth sur le *Tigre*, de 84 canons, pour aller rejoindre la flotte du lord Saint-Vincent.

— Une gazette de Londres dit que Pichegru a quitté l'Angleterre.

— La commission militaire établie à Caen vient de condamner à mort le nommé le Lodé, du département de la Manche, convaincu d'émigration. Il a subi son jugement le 18 de ce mois.

— On écrit de Bordeaux que dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, entre une heure & une heure & demie, on y a ressenti un coup de vent & des commotions terribles, assez semblables à un tremblement de terre; dans quelques campagnes voisines, des murs neufs ont croulé, & la toiture de quelques pavillons a été enlevée.

Dans cette même nuit, au confluent de la Gironde & de la Dordogne, le coup de vent a surpris trois barques qui étoient à l'ancre; l'une d'elles a coupé son cable & est parvenue à se soutenir par le moyen de sa voile; les deux autres qui n'ont pas eu la même précaution, ont été englouties; l'obscurité du ciel étoit telle, que l'on ne pouvoit se distinguer à deux pas.

— Suivant les dernières gazettes italiennes, la maladie de la reine de Naples a pris un caractère assez dangereux; & Pon a des inquiétudes pour elle.

Le ministre de la guerre n'a pas été disgracié, comme on l'avoit dit.

On assure que la cour a envoyé ordre aux commandans des ports de Sicile de fournir aux révoltés de Malte & aux quatre vaisseaux portugais qui croisent devant cette île, tout ce dont ils auroient besoin.

— Les plénipotentiaires français à Rastadt ont envoyé un courrier à Paris, & attendront de nouvelles instructions avant de répondre au dernier *conclusum* de la députation d'Empire. On paroît s'attendre à quelque modification sur l'article des dettes & des émigrés des pays cédés.

— On prétend que le cordon des troupes prussiennes, déjà renforcé, va l'être encore de dix régimens d'infanterie, de trois de cavalerie & d'un d'artillerie.

Le bruit court que les troupes prussiennes des pays d'Anspach sont aussi en mouvement pour la même destination.

— On assure que le commandant d'Ehrenbreistein a fait une nouvelle sortie, dans laquelle il a été enlevé 150 bœufs.

— L'archiduc Charles paroît destiné au commandement de l'armée impériale sur les frontières des républiques helvétique & cisalpine.

— Bernadotte & Massena sont à Mayence, & y prennent des divisions sous le général Jourdan.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Le ministre des finances a fait au directoire un rapport sur la loi du 28 vendémiaire, relative au paiement des rentes & pensions. Il le résume en ces termes:

1°. Je pense que les législateurs n'ont établi un nouveau code de paiement de rentes & pensions que pour ce qui concerne le dernier semestre de l'an 6; & le premier de l'an 7, faisant partie des dépenses de ce même exercice de l'an 7, & que rien n'est changé pour le tems antérieur.

2°. Que les bons aux porteurs à émettre en exécution de la loi du 28 vendémiaire, ne sont applicables qu'aux contributions de l'an 7, & non pas à celles des exercices du tems antérieur, d'autant que la loi du 9 vendémiaire, an 6, défend de cumuler les exercices.

3°. La loi ne peut recevoir son entière exécution que lorsque les rôles des contributions directes seront en recouvrement, & qu'il y a lieu à ce que le directoire engage, par un message, le conseil des cinq-cents à rendre celles qui manquent sur cet objet.

4°. Qu'il est juste d'accorder délai pour le paiement des 9 décimes par franc aux créanciers de la république obligés de prendre une patente, lorsqu'ils justifieront qu'ils ont une somme au moins égale à répéter pour leurs arrérages du dernier semestre de l'an 6;

5°. Qu'il est utile & même nécessaire, autant pour l'intérêt de la comptabilité, que pour l'entière & prompte exécution de la loi, d'engager le corps législatif à substituer aux bons aux porteurs dont il a prescrit l'émission par la loi du 28 vendémiaire, des effets de sommes fixes & déterminées, qui mettent les recouvrements à l'abri des substitutions de sommes plus fortes.

Je vous prie, citoyens directeurs, de me faire connoître vos intentions.

D. V. BAMEL.

LITTÉRATURE.

De Voltaire et du poëte italien BETTINELLI.

Ceux qui ne sont pas étrangers à la littérature italienne, connoissent au moins de nom le P. Saverio Bettinelli, religieux servite de Vérone, l'un des meilleurs poëtes & des critiques les plus distingués que l'Italie ait produits dans ces derniers tems. Il a commencé sa carrière poëtique par des tragédies, des poëmes, & d'autres écrits d'une certaine étendue; & il l'a terminée par des épigrammes & des petites piéces fugitives; ce qui n'est pas la marche ordinaire du talent. Il a pensé sans doute que la jeunesse étoit plus propre aux grands ouvrages où l'esprit a toute sa force, & où le talent est soutenu par l'amour & l'espérance de la gloire, que dans la vieillesse; au contraire, il falloit travailler pour son amusemeut, & jouir à l'aise de la facilité acquise par une longue expérience. Chacun à cet égard peut voir à sa manière & se conclure suivant son goût.

Il vient de me tomber entre les mains un des derniers ouvrages de cet écrivain, intitulé : *Lettere a Lesbia Cedonia, del Diodoro Delfico*, &c. *Lettere a Lesbia Cedonia, sur les Epigrammes*; petit in-8°, imprimé à Bassano, en 1792. Cette *Lesbia Cedonia*, à qui les lettres sont adressées, étoit madame Guardo Grismondi; & le *Diodoro Delfico* n'est autre que le P. Bettinelli. On sait qu'en Italie tous les membres de l'Académie des Arcades, mâles & femelles, prenoient ainsi des noms grecs, sous lesquels ils se déguisoient dans leurs écrits.

Je marquerai peu sur ce qui fait l'objet particulier de ces lettres, sur la nature & le style des épigrammes. Il fait aux Français l'honneur de croire qu'ils sont le peuple qui a eu au plus haut degré l'esprit & le talent de ce genre de poésie; & en effet, il n'y a eu dans aucune langue d'aussi excellentes épigrammes de tous les genres.

Bettinelli cherche pourquoi les Italiens n'ont pas montré beaucoup de goût pour l'épigramme. Il en trouve une raison dans le caractère grave de sa nation. Cette raison ne frappera pas tout le monde. On concevra difficilement que la nation qui a si long-tems produit les arlequins & les polichinelles; qui a rempli l'Europe de baladins & de bouffons, soit trop grave pour aimer les épigrammes, & que la langue la plus souple de l'Europe, la plus riche en poésie burlesque, ne soit pas propre à la tournure épigrammatique. Le goût & le talent de l'épigramme ne tiendroient-ils pas plutôt à un progrès particulier de civilisation qui a tourné l'attention des Français vers ce genre d'esprit, & y a façonné leur langue? Cette discussion n'est pas du ressort d'un journal. Passons à la partie des lettres de Bettinelli, qui nous a paru pouvoir trouver une place dans le nôtre.

Il assure que la fureur des épigrammes étoit telle à Paris dans le tems qu'il y séjourna, que lui-même il fut l'objet de plusieurs épigrammes & chansons qui coururent alors. « J'avoue, ajoute-t-il, que ma vanité en fut médiocrement flattée; & je pris le parti, pour me dérober à ce genre de renommée, de regagner la frontière & d'aller faire visite à Voltaire qui m'y avoit invité ».

Mais avant d'exécuter son projet, il alla à Lunéville, où Stanislas, ex-roi de Pologne, conservant les vains honneurs de la royauté, jouissoit d'une autorité suffisante pour faire du bien, pour encourager les lettres qu'il aimoit sincèrement, & pour fixer autour de lui les personnes de France les plus distinguées alors par l'esprit, la politesse & les talents.

Malgré les invitations répétées de Voltaire, dit Bettinelli, je craignois d'aller chez lui; j'avoue que je redoutois son humeur versatile & ses principes licentieux. Mais une circonstance me décida. J'étois à Lunéville, & un jour en présence du roi de Pologne, la conversation tomba sur Voltaire. Il venoit d'écrire à ce prince qu'il avoit 500 mille francs qu'il desireroit de placer dans l'acquisition d'une terre en Lorraine, pour aller mourir, disoit-il, dans le voisinage de son Marc-Aurèle.

Stanislas ne demandoit pas mieux que de l'attirer à sa cour, & l'amour qu'il avoit pour les Lorrains lui faisoit desirer aussi d'attirer dans le pays les 500 mille francs de Voltaire. Mais je ne me fis pas à lui, disoit Stanislas; je sais qu'il voudroit bien s'ouvrir une porte pour rentrer en France. Cependant s'il étoit devenu vraiment raisonnable, je le verrois avec plaisir. Lorsque Bettinelli annonça son départ pour Lyon, Stanislas lui proposa d'aller faire un

tour à Geneve, de voir Voltaire & de lui demander s'il desiroit sérieusement de s'établir en Lorraine. Cette proposition déterminant Bettinelli, qui au lieu d'aller à Lyon, se rendit à Geneve.

(Comme cet article est déjà long, nous réservons pour un autre le récit des visites que le poëte italien fit au poëte français.)

LÉGISLATION.

Lois sur les hypothèques et sur les expropriations forcées du 11 brumaire an 7, avec les notes explicatives au bas du texte, précédées d'un discours préliminaire & suivies des opinions émises au conseil des anciens, sur les questions qu'il pouvoit faire naître; chez Sagot, imprim.-ur, rue Neuve des Augustins, vis-à-vis la maison Richelieu. Prix, 2 francs 5 décimes, pour Paris; & 3 fr., pour les départemens, franc de port.

L'auteur fait d'abord, dans un discours préliminaire, l'histoire de l'hypothèque chez les anciens. Les Grecs paroissent en avoir été les inventeurs. C'est d'eux que les Romains en ont emprunté l'usage. L'hypothèque fut toujours publique à Athènes; elle le fut long-tems aussi à Rome.

Il compare ensuite cette partie de la jurisprudence des anciens avec la même partie de la jurisprudence française, avant la loi du 9 messidor an 3, qui la première a conservé le principe de la publicité des hypothèques; mais dont l'exécution a toujours été retardée par les nombreux défauts qu'elle contenoit.

Une peinture exacte & vraie des abus & des maux, dont le système de l'hypothèque occulte étoit la source, convainca le lecteur de la supériorité de la jurisprudence des anciens sur la nôtre, & des heureux effets que nous promettement les changemens apportés par ces lois du 11 brumaire an 7.

Ce discours est terminé par un exposé clair & méthodique des principes, qui font la base du nouveau régime hypothécaire. L'intérêt que l'auteur a su jeter sur cette partie même, fait oublier au lecteur l'aridité du sujet & rend l'instruction qu'il y puise aussi facile qu'agréable.

Les notes mises au bas des articles qui pouvoient présenter quelques difficultés, n'annoncent pas seulement une parfaite connoissance du droit civil; mais un esprit philosophique qui sait démêler les motifs, l'intention & le but du législateur.

L'auteur renvoie quelquefois aux opinions émises au conseil des anciens. Ces opinions sont imprimées à la suite de l'ouvrage. On y remarque celle de Tronchet & de plusieurs autres qui tiennent un rang distingué parmi les juriconsultes.

Cet ouvrage nous a paru non-seulement indispensable aux hommes de loix, mais encore aux propriétaires & aux créanciers dont la loi règle les nouveaux droits. Il est propre à tous, parce qu'il est intelligible pour tous.

Il est bon de prévenir les créanciers & les propriétaires, que la loi a fixé des délais pour remplir les formalités auxquelles elle les assujettit; & que, ce délai expiré, ils perdent une partie des droits qui leur étoient acquis en vertu des anciennes loix, que la loi nouvelle ne leur conserve que sous la condition de l'accomplissement de ces formalités.

De la Résolution des Equations numériques, par J. L. Lagrange un vol. in-4°. Prix, 9 fr. & par la poste 11 fr.

Traité du Calcul différentiel et du Calcul intégral, par S. P. Lacroix, 2 forts volumes in-4°. 35 fr. & 40 fr. par la poste.

Leçons Élémentaires d'Arithmétique et d'Algebre, par P. Telenat, associé de l'institut national, professeur de mathématiques à l'école centrale du département de l'Aveyron, un vol. in-8°. Prix, 4 fr. pour Paris & 5 fr. pour les départemens. Ces ouvrages se trouvent à Paris, chez Duprat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n°. 25.

Bourse du 25 brumaire.

Rente viagère, . . fr. — Rente provisoire, 13 f. 25 c. — Tiers con., 12 fr. 13 c. — Fonds $\frac{6}{100}$, 2 fr. 15 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 2 f. 10 c. — Bons $\frac{1}{4}$, . . fr. — Le reste du cours est le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.